



ÉLECTION 2025

SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Candidature soutenue par le SNCS-FSU



FERNAND PELOUX

TRACES-UMR 5608

Section 34 du Comité national de la recherche scientifique - Collège B1

Chargé de recherche au laboratoire TRACES-UMR 5608 à Toulouse, je suis **historien**, spécialiste d'hagiographie et du culte des saints en **Occident, depuis l'Antiquité tardive jusqu'à la fin du Moyen Âge**, en particulier dans le sud de la France et la péninsule Ibérique. Pour écrire une **histoire sociale** de cette matière, j'utilise des outils issus de la **philologie médiolatine** (éditions de textes, histoire des collections) et ai recours aux **données archéologiques** (pour comprendre l'ancrage chronologique des cultes et les logiques topographiques). Concrètement, cela implique la direction ou l'insertion dans des projets collectifs. Je m'investis aussi au-delà de mon seul champ de recherche, d'abord au sein de mon équipe pluridisciplinaire (*Terrae*, Archéologie et Histoire des sociétés médiévales méridionales), dont j'assurerai à partir du 1^{er} juillet 2025 la direction avec mon collègue Sylvain Burri.

Alors que la mise en concurrence des laboratoires (Key-labs...) accompagne le désengagement financier de l'État dans la recherche, je souhaite défendre au comité national une recherche publique qui respecte l'indépendance des scientifiques, la parité, les équilibres territoriaux, la variété des laboratoires et des champs de recherche, ainsi que la diversité des parcours et des profils, notamment interdisciplinaires.

Les candidates et candidats SNCS-FSU de la section 34 s'engagent POUR :

- Exiger l'attribution d'un nombre de postes suffisant pour assurer des recrutements d'autant plus urgents que de très nombreux départs en retraite n'ont pas été remplacés ;
- Respecter l'égalité femmes/hommes et refuser toute forme de discrimination ;
- Lutter contre l'opacité des modalités de décision (maintien de la publication des listes des candidats admissibles par ordre de mérite), les tentatives de dessaisissement et la dégradation des conditions du fonctionnement du CoNRS ;
- Respecter les équilibres entre les unités et les différents domaines, périodes et aires de recherche. Défendre le maintien au sein d'une même section des disciplines qui la composent (Histoire, Archéologie, Philologie, Archéométrie, Histoire des arts - Europe, Afrique, Asie, de la protohistoire à la fin du Moyen Âge) ;
- Réclamer les promotions nécessaires et un nombre suffisant d'accueils en délégation ;
- Réclamer des moyens permettant la formation et la qualification des jeunes chercheurs ;
- Se positionner contre les réformes qui ouvrent la voie à des jeux de cooptation plus opaques que les concours ;
- Défendre le maintien et l'intégrité des dotations de base des unités de recherche ;
- Défendre la reconnaissance du travail en équipe et en laboratoire ;
- Agir pour le développement des SHS au sein du CNRS ;
- Lutter pour que le Comité National garde son rôle d'instance d'évaluation scientifique pour le recrutement et la promotion des chercheurs, la création et l'évaluation des unités de recherche et autres formations ; demander la présence systématique d'un élu de rang A ou B et d'un élu C lors de l'évaluation de toutes les unités rattachées à la 34.
- Défendre la spécificité du CNRS aux côtés des Universités dans l'organisation de la recherche.

Le CNRS est reconnu pour la qualité de ses recherches et l'indépendance de ses chercheurs. Nous nous opposerons à toute remise en cause du CNRS, à toute limitation de son rôle dans la définition de sa politique scientifique et à la transformation grandissante des chercheurs en chercheurs de moyens. Le Comité national est lui-même menacé, alors qu'il est l'élément essentiel d'un fonctionnement équilibré entre l'ensemble des acteurs de la recherche. Sa composition ouverte et diverse le rend garant d'une réelle indépendance intellectuelle. Il doit garder toute sa place dans l'évaluation de la conjoncture et de la prospective scientifique, ainsi que dans le recrutement et le suivi des chercheurs. Il est souhaitable qu'il reprenne un rôle central dans l'évaluation des unités. Les élus SNCS-FSU s'engagent à veiller, dans tous les choix, à l'équité, à la transparence, et au respect du seul critère de qualité.

LE SNCS-FSU SOUTIENT AUSSI

dans le collège B1 de la section 34

NAÏM VANTIEGHEM, IRHT (UPR 841)

SYLVAIN DHENNIN, HISOMA (UMR 5189)

Déclaration de candidature des candidates et candidats soutenu-es par le SNCS-FSU

Les élections au Comité national de la recherche scientifique de 2025 interviennent alors que le budget 2025 trahit les engagements budgétaires pris pour dix ans par la loi de programmation de la recherche en 2020, que le président du CNRS n'a fait que mettre sur « pause » son projet des « CNRS Key-Labs », et que l'administration Trump mène des attaques inouïes contre les scientifiques et la science. Face à ces manœuvres politiciennes et technocratiques, les candidates et candidats du SNCS-FSU se veulent les témoins actifs d'un fonctionnement collégial de la recherche scientifique publique, dans lequel l'évaluation n'est pas faite a priori, en fonction de thèmes à la mode, mais au plus près des avancées réelles de la recherche, par un débat transparent entre pairs élues et élus par la communauté des scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU auront à cœur de démontrer, par l'orientation qu'ils chercheront à donner au travail des sections, l'avantage que leur confère leur diversité et leur compétence scientifique. Ils défendront toutes les prérogatives du Comité national, notamment en ce qui concerne le recrutement des chercheuses et chercheurs, son rôle dans l'élaboration de la politique de recherche du CNRS, ainsi que sa mission d'évaluation des laboratoires du CNRS. Les élues et élus SNCS-FSU contribueront ainsi à garantir la liberté de recherche et les libertés académiques, conditions premières du progrès des connaissances dans tous les champs disciplinaires.

Affichage des résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS

Le SNCS-FSU rassemble le plus grand réseau d'élues et élus au Comité national. C'est ce réseau qui permet au SNCS-FSU de rendre publics les résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS sur son site web.

Le Comité national

Le Comité national, constitué de personnes issues de l'ensemble de la communauté scientifique, doit rester **indépendant** du CNRS et doit continuer à être **une assemblée de pairs** issus de différentes institutions et laboratoires, couvrant l'ensemble des champs scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU rappelleront leur rôle de représentant-es de la communauté scientifique non seulement auprès de la direction du CNRS, mais aussi plus largement dans le débat public. Elles et ils travailleront à ce que soit renforcé le rôle des sections dans les relations auprès des directions des instituts du CNRS.

Une instance d'évaluation

Le Comité national (CN) doit rester une instance d'évaluation des personnels et des laboratoires **dont le fonctionnement soit transparent et équitable**. Au service de la recherche, soucieux de ses personnels, le CN apporte une évaluation et un suivi constructif de la carrière des chercheurs et des chercheuses, visant à l'amélioration du travail scientifique et à la prévention des difficultés en amont de toute situation de blocage. Les élues et élus SNCS-FSU s'engagent à prendre en compte, dans l'évaluation, **les conditions de travail individuelles et collectives** (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de l'environnement scientifique, social, écologique, relationnel et administratif. Elles et ils valoriseront

l'ensemble des missions statutaires (recherche, formation à et par la recherche, diffusion des connaissances, expertise, valorisation, administration de la recherche) et œuvreront **pour une réelle politique de promotion**. Face au HCERES, totalement technocratique, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que l'évaluation des laboratoires du CNRS soit pleinement confiée aux sections du Comité national.

Les concours

Pour les questions touchant à l'organisation pratique des concours, les élues et élus SNCS-FSU préserveront fermement **l'indépendance des jurys d'admissibilité** formés des membres des sections. Elles et ils rappelleront l'importance de l'avis scientifique ayant mené au classement des candidatures et s'opposeront à sa remise en cause par les jurys d'admission. Pour les concours d'accès au grade de directrice et directeur de recherche comme pour les promotions au sein d'un corps, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que le nombre de postes ouverts permette la **promotion de tou-tes les agent-es qui y aspirent légitimement** en raison de leur ancienneté et de leur travail. Les élues et élus SNCS-FSU exigeront des conditions d'examen des dossiers qui garantissent **l'égalité de traitement des candidates et candidats**.

Voter pour les candidates et candidats SNCS-FSU c'est voter pour :

- Des collègues qui s'impliqueront dans **une évaluation de qualité, collégiale, contradictoire et nationale**, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà de leur sous-discipline de compétence **et qui rendront compte des décisions** prises en session ;
- Des chercheuses et des chercheurs qui agiront **pour la défense de la liberté de recherche, de la recherche publique et du CNRS** ;
- Des collègues **qui s'opposeront à une remise en cause des concours nationaux**, notamment via les chaires de "professeur junior", et aux abus du fléchage et du coloriage thématique ou géographique ;
- Un **Comité national qui joue pleinement son rôle dans la politique scientifique du CNRS**, avec notamment l'évaluation des laboratoires du CNRS confiée en totalité aux sections du Comité national ;
- Une **représentation légitime** de la communauté scientifique, **composée en majorité d'élues et élus**.

VOTEZ SNCS-FSU !

Engagé-es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels

